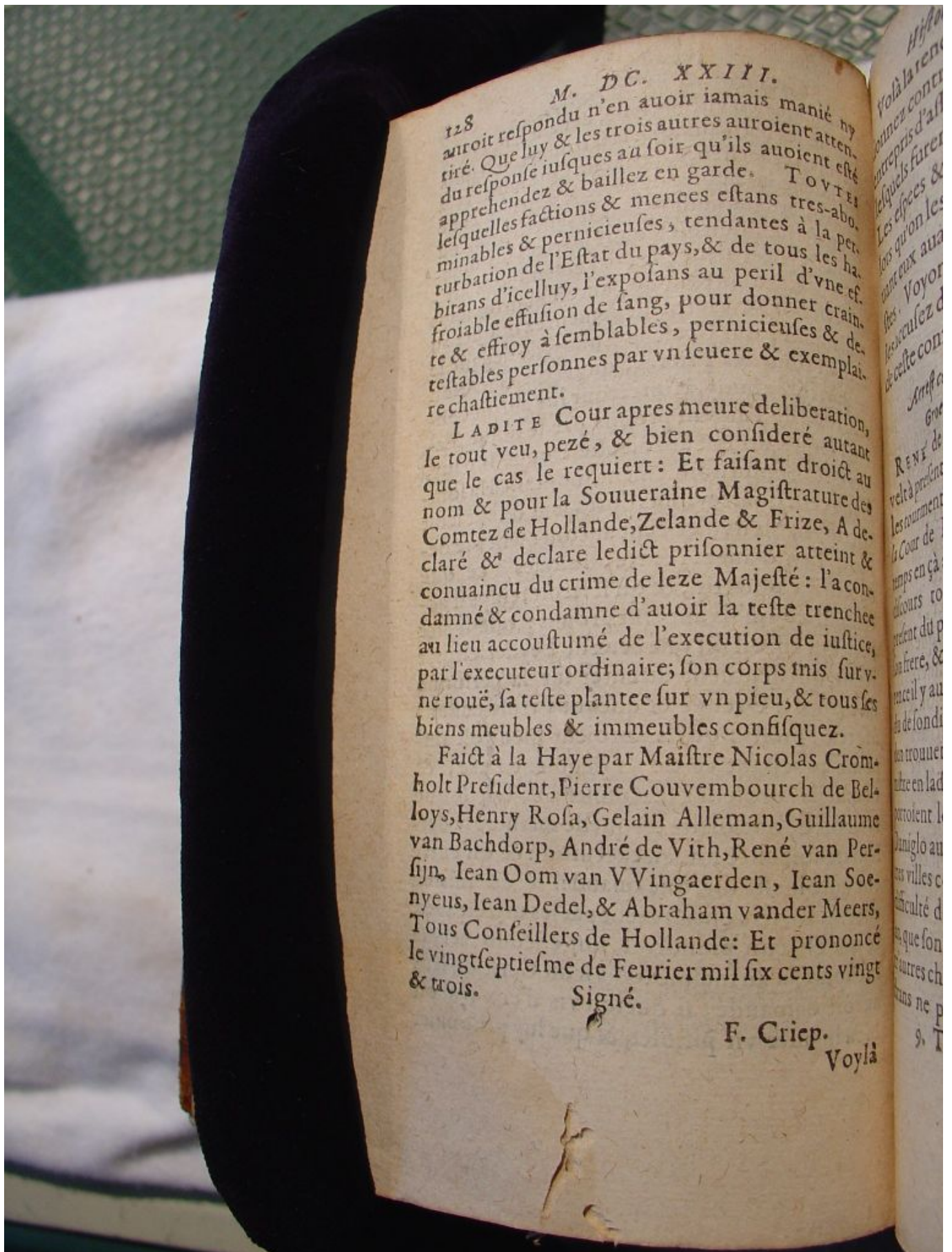


1623_128.jpg



128 M. DC. XXIII.
auroit respondu n'en auoir iamais manié ny
tiré. Que luy & les trois autres auroient atten-
du responcé iusques au soir qu'ils auoient esté
apprehendez & baillez en garde. **TOUTES**
lesquelles factions & menées estans tres-abo-
minables & pernicieuses, tendantes à la per-
turbation de l'Estat du pays, & de tous les ha-
bitans d'icelluy, l'exposans au peril d'vne ef-
froiable effusion de sang, pour donner crain-
te & effroy à semblables, pernicieuses & de-
testables personnes par vn leuere & exemplai-
re chastement.

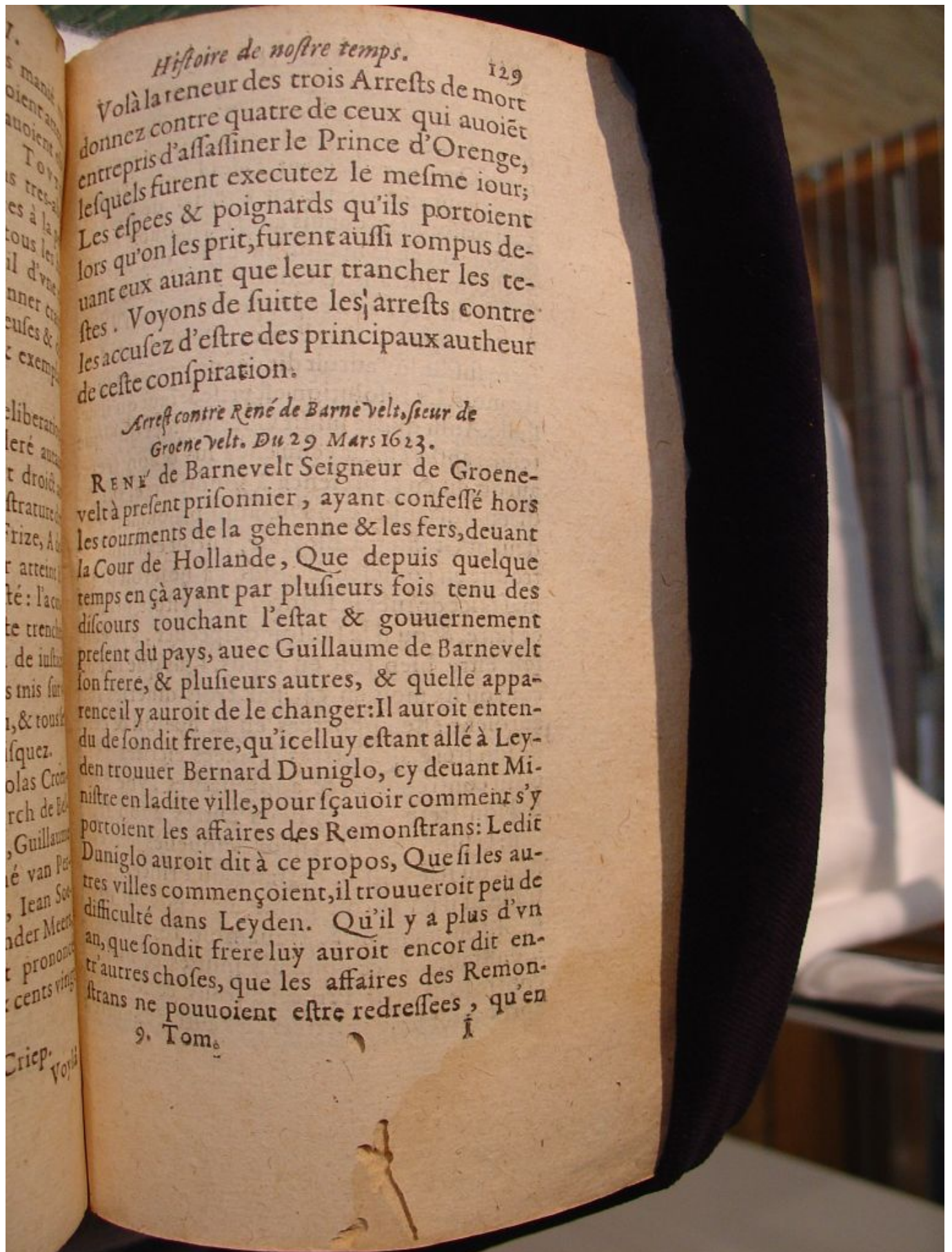
LADITE Cour apres meure deliberation,
le tout veu, pezé, & bien consideré autant
que le cas le requiert: Et faisant droict au
nom & pour la Souueraine Magistrature des
Comtez de Hollande, Zelande & Frize, A de-
claré & declare ledict prisonnier atteint &
conuaincu du crime de leze Majesté: l'a con-
damné & condamne d'auoir la teste trenchee
au lieu accoustumé de l'execution de iustice,
par l'executeur ordinaire; son corps mis sur v-
ne rouë, sa teste plantee sur vn pieu, & tous ses
biens meubles & immeubles confisque.

Faict à la Haye par Maistre Nicolas Crom-
holt President, Pierre Couvembourg de Bel-
loys, Henry Rosa, Gelain Alleman, Guillaume
van Bachdorp, André de Vith, René van Per-
sijn, Iean Oom van VVingaerden, Iean Soe-
nyeus, Iean Dedel, & Abraham vander Meers,
Tous Conseillers de Hollande: Et prononcé
le vingtseptiesme de Feurier mil six cents vingt
& trois.

Signé.

F. Crip.
Voilà

1623_129.jpg



Histoire de nostre temps.

129

Voilà la reueur des trois Arrests de mort donnez contre quatre de ceux qui auoiēt entrepris d'assassiner le Prince d'Orenge, lesquels furent executez le mesme iour; Les espees & poignards qu'ils portoient Lors qu'on les prit, furent aussi rompus deuant eux auant que leur trancher les testes. Voyons de fuitte les arrests contre les accusez d'estre des principaux autheur de ceste conspiration.

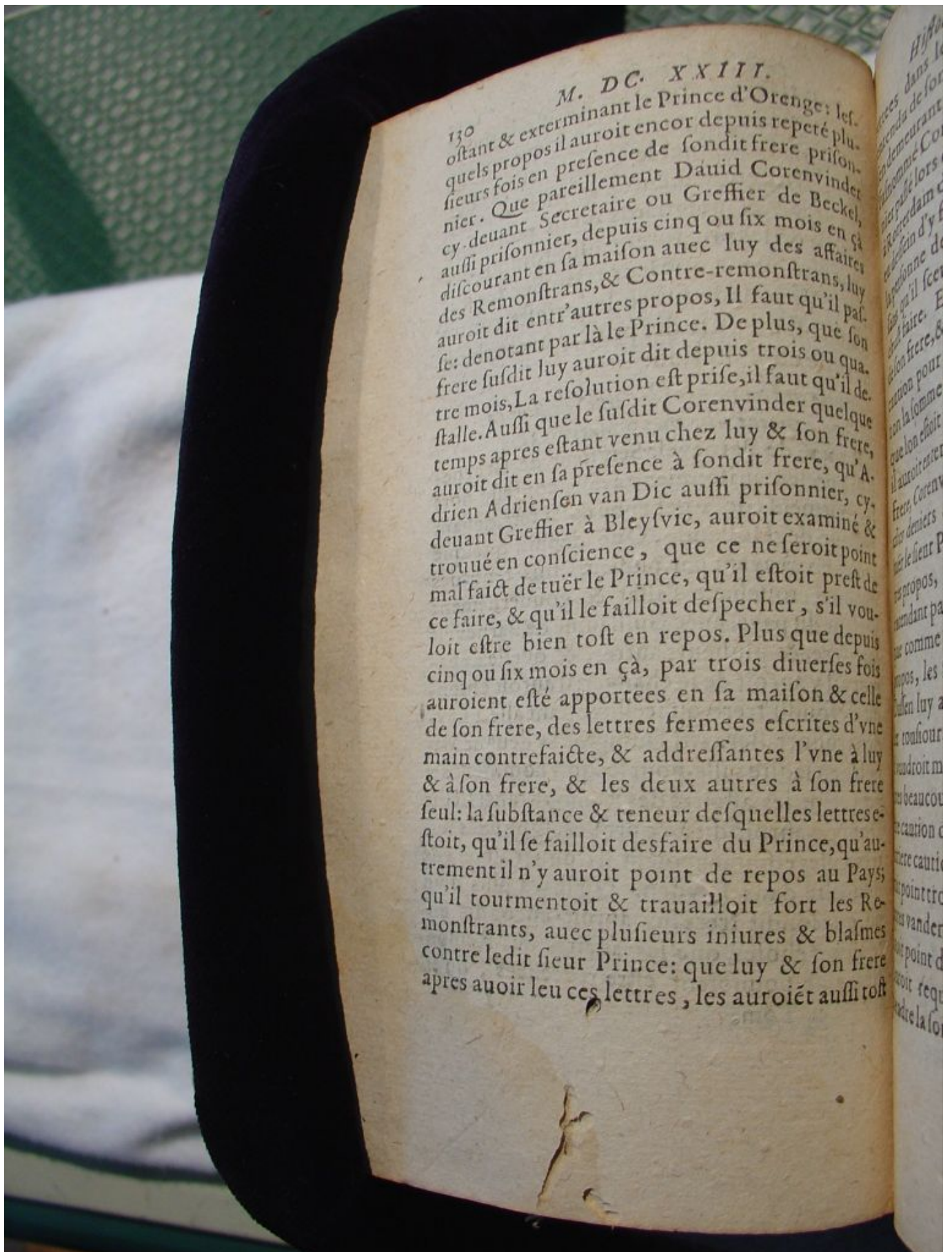
Arrest contre René de Barnevelt, seur de Groenevelt. Du 29 Mars 1623.

RENÉ de Barneveldt Seigneur de Groenevelt à present prisonnier, ayant confessé hors les tourments de la gehenne & les fers, deuant la Cour de Hollande, Que depuis quelque temps en çà ayant par plusieurs fois tenu des discours touchant l'estat & gouvernement present du pays, avec Guillaume de Barneveldt son frere, & plusieurs autres, & quelle apparence il y auroit de le changer: Il auroit entendu de sondit frere, qu'icelluy estant allé à Leyden trouuer Bernard Duniglo, cy deuant Ministre en ladite ville, pour sçauoir comment s'y portoient les affaires des Remonstrans: Ledit Duniglo auroit dit à ce propos, Que si les autres villes commençoient, il trouueroit peu de difficulté dans Leyden. Qu'il y a plus d'un an, que sondit frere luy auroit encor dit entre autres choses, que les affaires des Remonstrans ne pouuoient estre redressees, qu'en

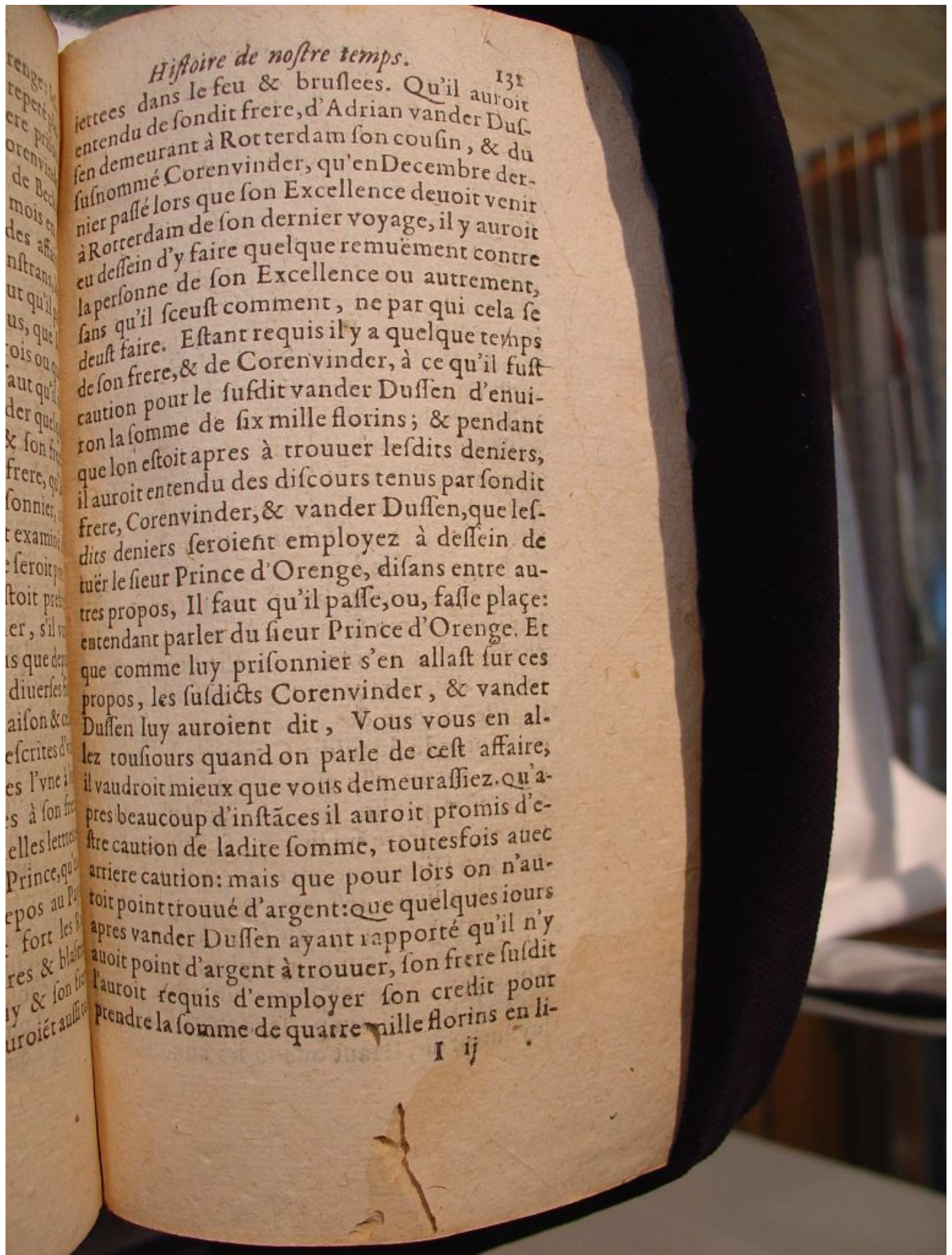
9. Tom^e

I

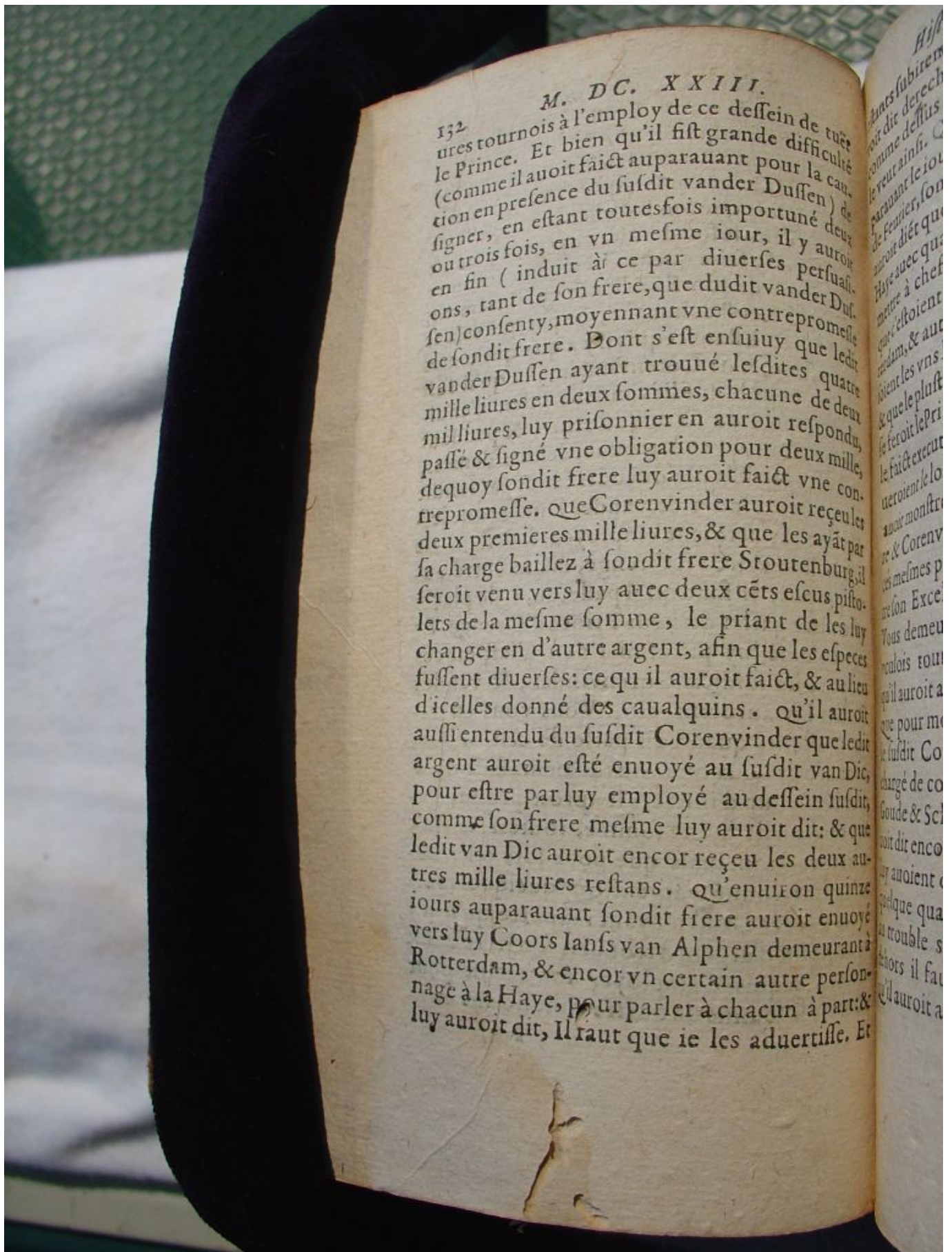
1623_130.jpg



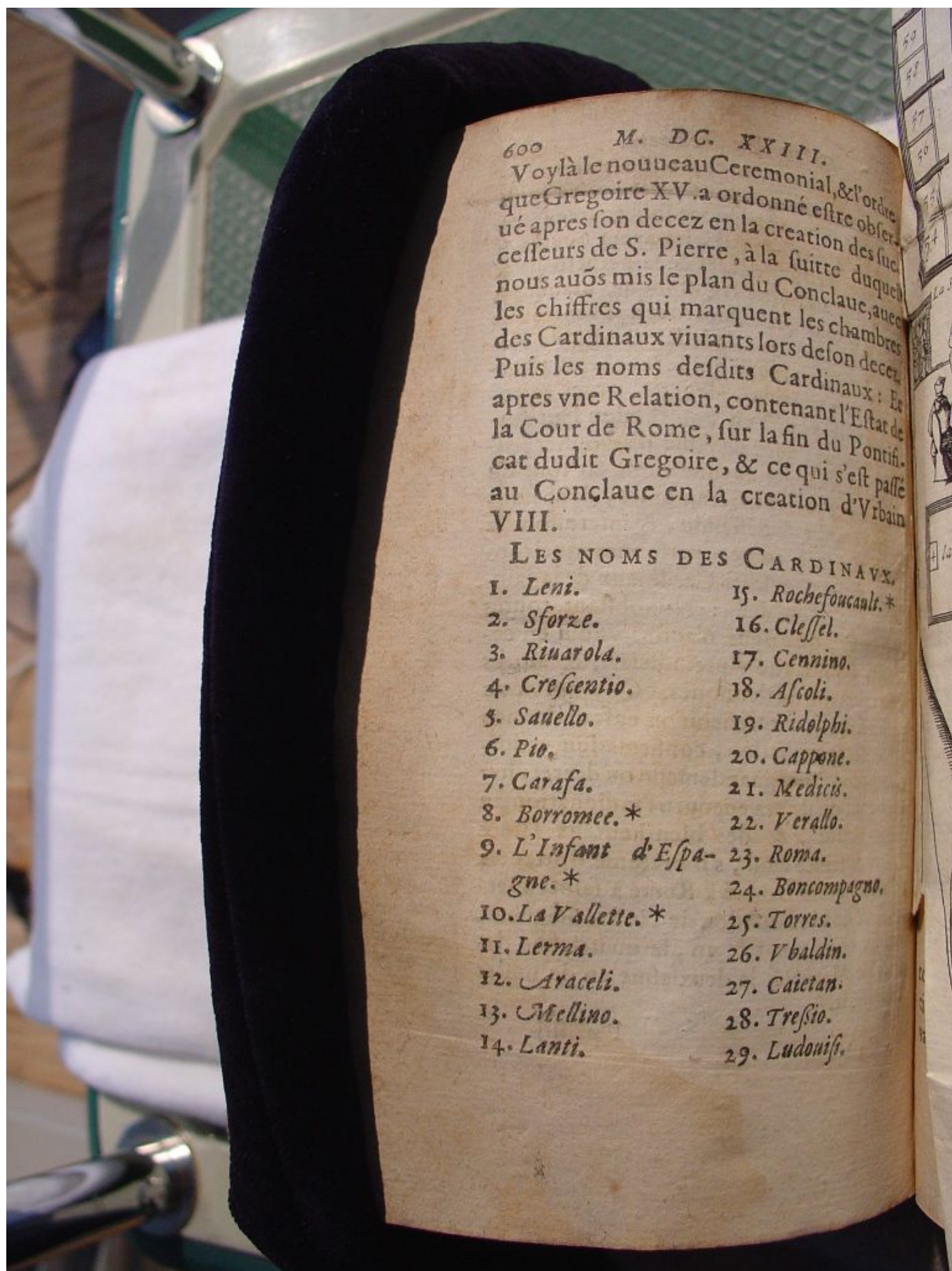
1623_131.jpg



1623_132.jpg



1623_600_1.jpg



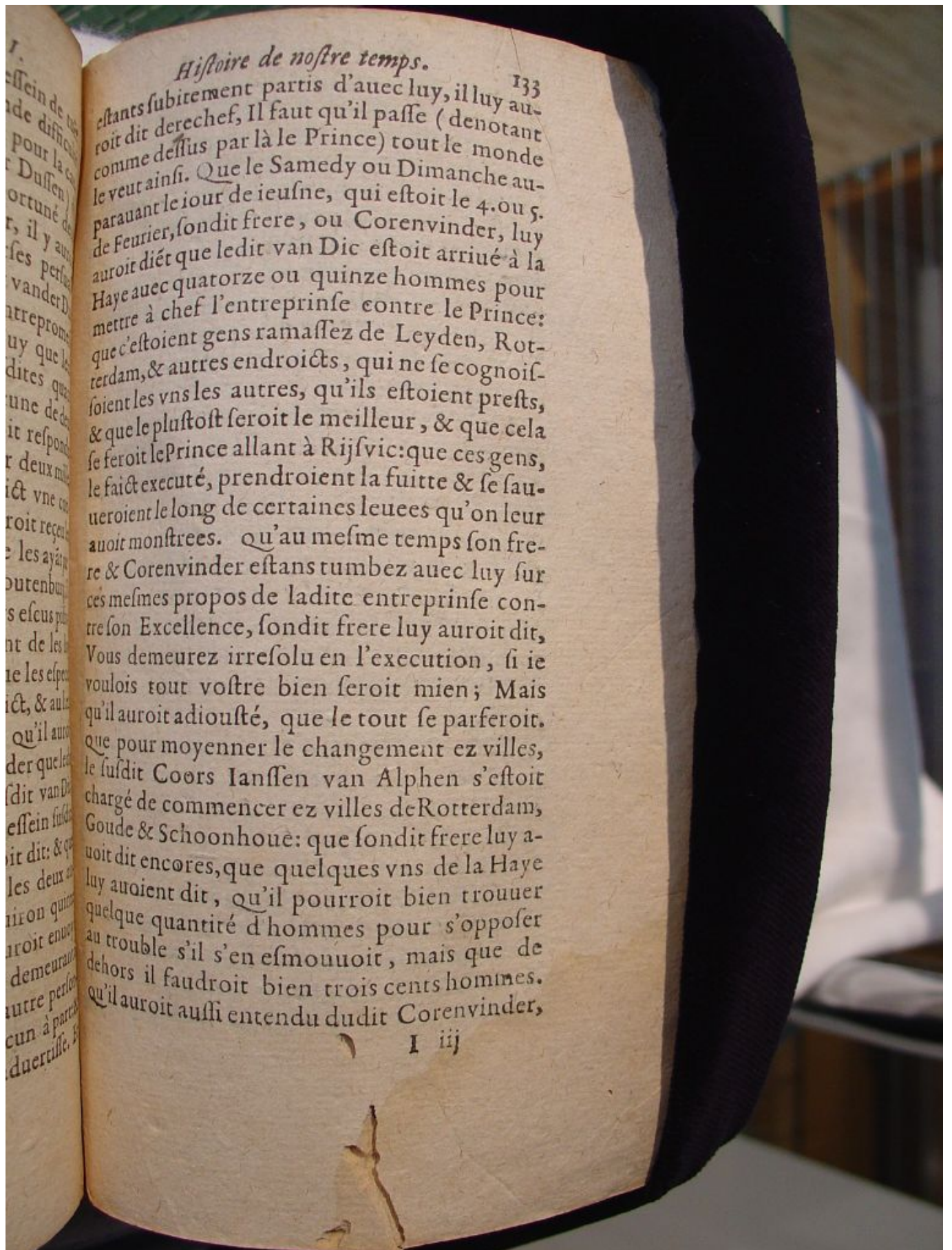
600 M. DC. XXIII.

Voilà le nouveau Ceremonial, & l'ordre
que Gregoire XV. a ordonné estre obser-
ué apres son decez en la creation des suc-
cesseurs de S. Pierre, à la suite duquel
nous auõs mis le plan du Conclau, avec
les chiffres qui marquent les chambres
des Cardinaux viuants lors deson decez.
Puis les noms desdits Cardinaux: Et
apres vne Relation, contenant l'Estat de
la Cour de Rome, sur la fin du Pontifi-
cat dudit Gregoire, & ce qui s'est passé
au Conclau en la creation d'Vrbain
VIII.

LES NOMS DES CARDINAUX.

- | | |
|-------------------------------|----------------------|
| 1. Leni. | 15. Rochefoucault. * |
| 2. Sforze. | 16. Clessel. |
| 3. Riuarola. | 17. Cennino. |
| 4. Crescentio. | 18. Ascoli. |
| 5. Sauello. | 19. Ridolphi. |
| 6. Pio. | 20. Cappone. |
| 7. Carafa. | 21. Medicis. |
| 8. Borromeo. * | 22. Verallo. |
| 9. L'Infant d'Espa-
gne. * | 23. Roma. |
| 10. La Vallette. * | 24. Boncompagno. |
| 11. Lerma. | 25. Torres. |
| 12. Araceli. | 26. Vbaladin. |
| 13. Mellino. | 27. Caietan. |
| 14. Lanti. | 28. Tresio. |
| | 29. Ludouisi. |

1623_133.jpg



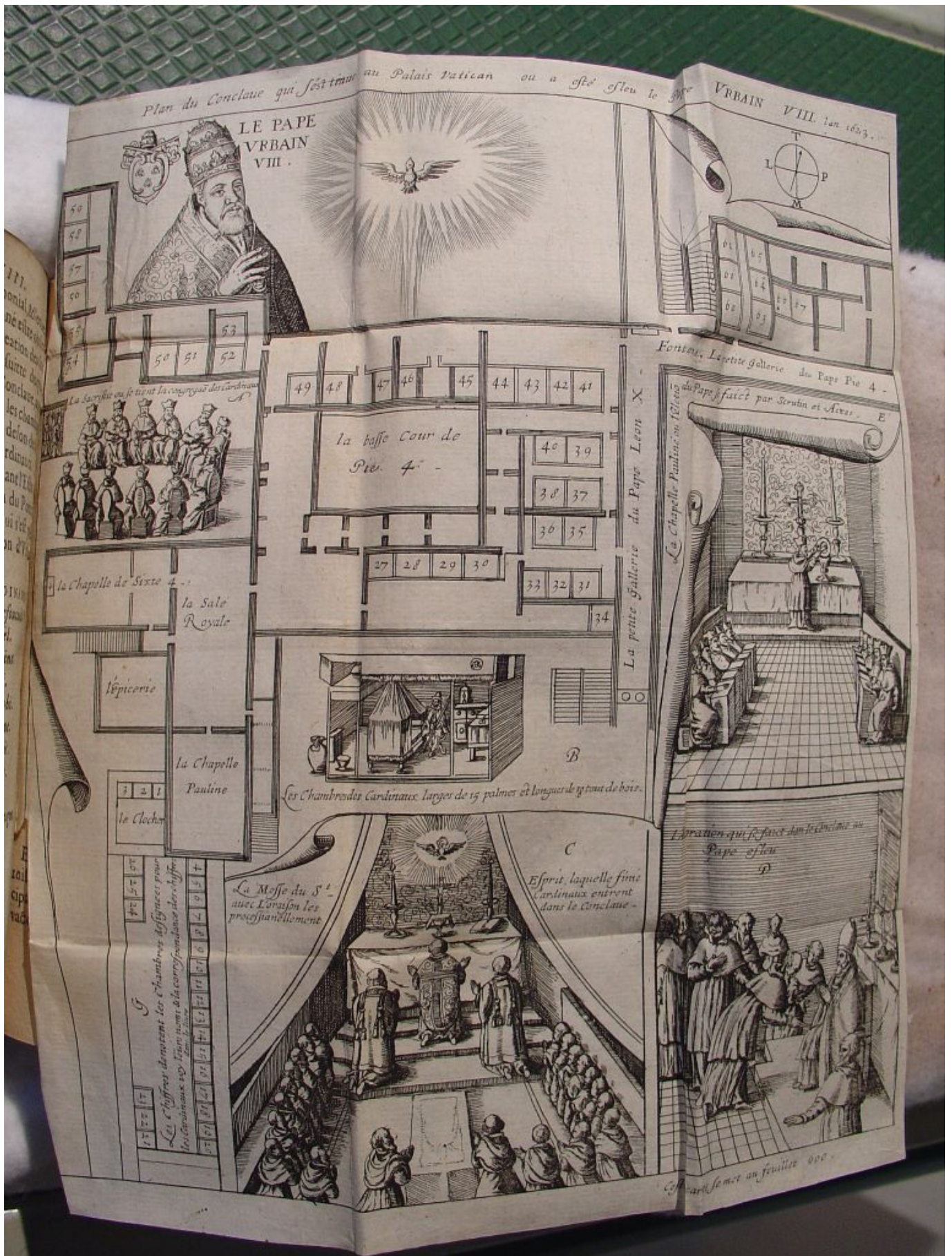
Histoire de nostre temps.

133

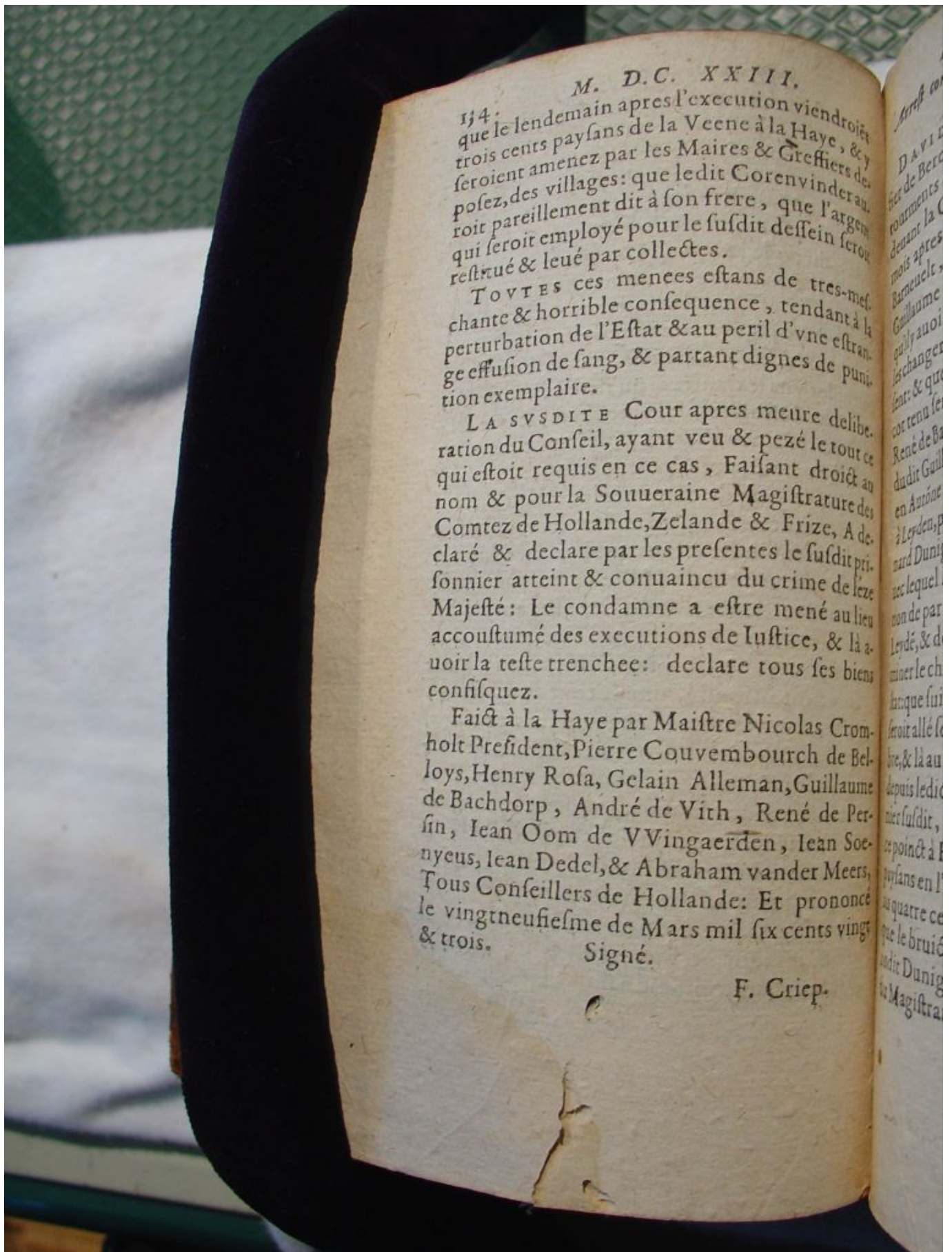
estants subitement partis d'avec luy, il luy au-
roit dit derechef, Il faut qu'il passe (denotant
comme dessus par là le Prince) tout le monde
le veut ainsi. Que le Samedi ou Dimanche au-
parauant le iour de ieufne, qui estoit le 4. ou 5.
de Feurier, sondit frere, ou Corenvinder, luy
auroit diét que ledit van Dic estoit arriué à la
Haye avec quatorze ou quinze hommes pour
mettre à chef l'entreprinse contre le Prince:
que c'estoient gens ramassez de Leyden, Rot-
terdam, & autres endroicts, qui ne se cognois-
soient les vns les autres, qu'ils estoient prests,
& que le plustost seroit le meilleur, & que cela
se feroit le Prince allant à Rijsvic: que ces gens,
le fait executé, prendroient la fuitte & se sau-
ueroient le long de certaines leuees qu'on leur
auoit monstrees. Qu'au mesme temps son frere
& Corenvinder estans tumbes avec luy sur
ces mesmes propos de ladite entreprinse con-
tre son Excellence, sondit frere luy auroit dit,
Vous demeurez irresolu en l'execution, si ie
voulois tout vostre bien seroit mien; Mais
qu'il auroit adiousté, que le tout se parferoit.
que pour moyenner le changement ez villes,
le susdit Coors Ianssen van Alphen s'estoit
chargé de commencer ez villes de Rotterdam,
Goude & Schoonhoue: que sondit frere luy a-
uroit dit encores, que quelques vns de la Haye
luy auoient dit, qu'il pourroit bien trouuer
quelque quantité d'hommes pour s'opposer
au trouble s'il s'en esmouuoit, mais que de
dehors il faudroit bien trois cents hommes.
qu'il auroit aussi entendu dudit Corenvinder,

I iij

1623_600_2.jpg



1623_134.jpg



134. M. D. C. XXIII.
que le lendemain apres l'execution viendroient
trois cents payfans de la Veene à la Haye, & y
seroient amenez par les Maires & Greffiers de
posez, des villages: que ledit Corenvinder au-
roit pareillement dit à son frere, que l'argent
qui seroit employé pour le susdit dessein seroit
restitué & leué par collectes.

TOUTES ces menées estans de tres-mes-
chante & horrible consequence, tendant à la
perturbation de l'Estat & au peril d'une estran-
ge effusion de sang, & partant dignes de puni-
tion exemplaire.

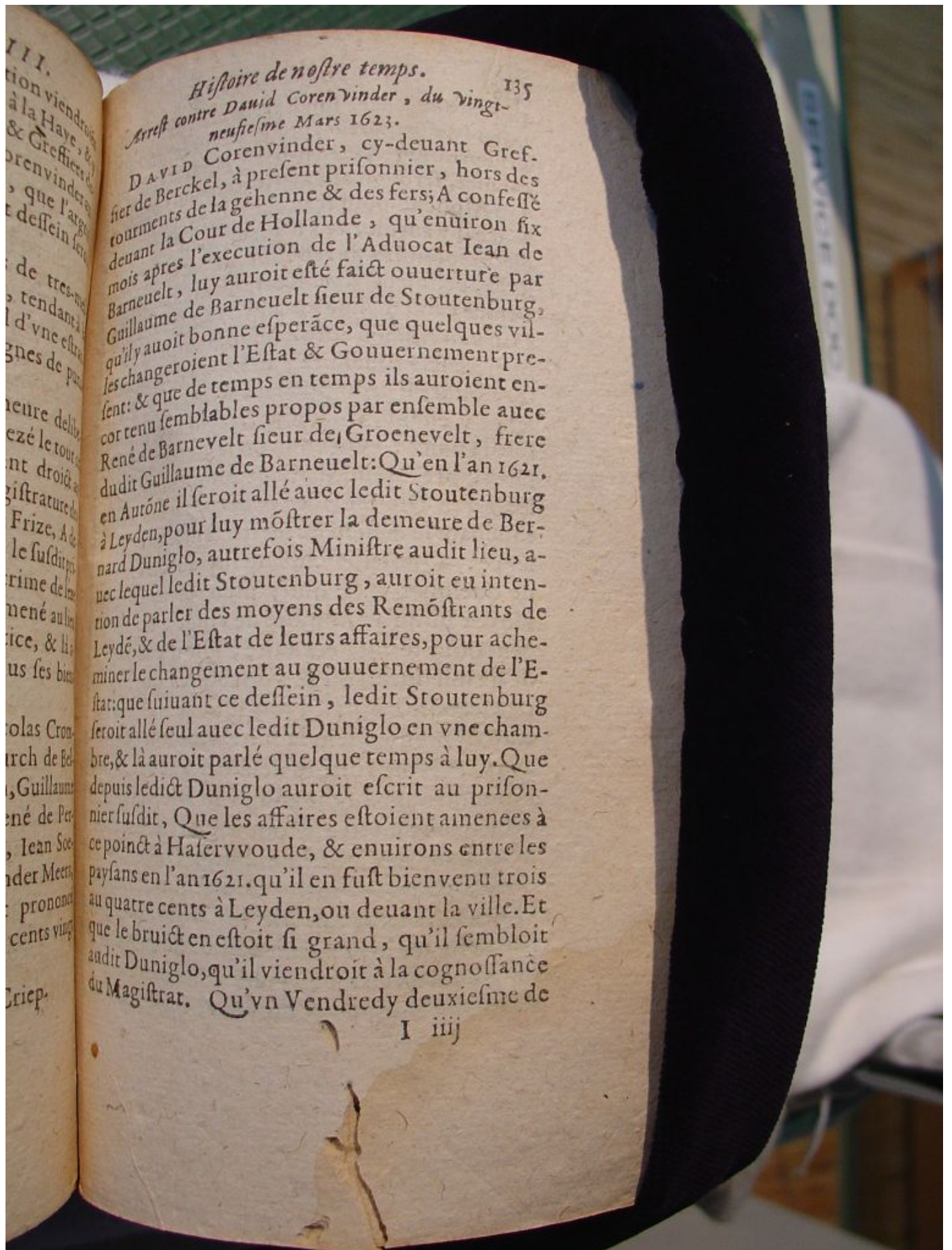
LA SUSDITE Cour apres meure delibe-
ration du Conseil, ayant veu & pezé le tout ce
qui estoit requis en ce cas, Faisant droict au
nom & pour la Souueraine Magistrature des
Comtez de Hollande, Zelande & Frize, A de-
claré & declare par les presentes le susdit pri-
sonnier atteint & conuaincu du crime de lèze
Majesté: Le condamne a estre mené au lieu
accoustumé des executions de Iustice, & là a-
uoir la teste trenchee: declare tous ses biens
confisquez.

Fait à la Haye par Maistre Nicolas Crom-
holt President, Pierre Couvembourch de Bel-
loys, Henry Rosa, Gelain Alleman, Guillaume
de Bachdorp, André de Vith, René de Per-
sin, Iean Oom de VVingaerden, Iean Soe-
nyeus, Iean Dedel, & Abraham vander Meers,
Tous Conseillers de Hollande: Et prononcé
le vingtneufiesme de Mars mil six cents vingt
& trois.

Signé.

F. Crip.

1623_135.jpg



Histoire de nostre temps.

135

Arrest contre David Corenvinder, du vingt-neufiesme Mars 1623.

DAVID Corenvinder, cy-deuant Gref-
sier de Berckel, à present prisonnier, hors des
tourments de la gehenne & des fers; A confessé
deuant la Cour de Hollande, qu'environ six
mois apres l'execution de l'Aduocat Iean de
Barneuel, luy auroit esté faict ouuerture par
Guillaume de Barneuel sieur de Stoutenburg,
qu'il y auoit bonne esperâce, que quelques vil-
les changeroient l'Estat & Gouvernement pre-
sent: & que de temps en temps ils auroient en-
cor tenu semblables propos par ensemble avec
René de Barnevelt sieur de Groenevelt, frere
dudit Guillaume de Barneuel: Qu'en l'an 1621.
en Autõne il seroit allé avec ledit Stoutenburg
à Leyden, pour luy mōstrer la demeure de Ber-
nard Duniglo, autrefois Ministre audit lieu, a-
vec lequel ledit Stoutenburg, auroit eu inten-
tion de parler des moyens des Remōstrants de
Leydē, & de l'Estat de leurs affaires, pour ache-
miner le changement au gouvernement de l'E-
stat: que suiuant ce dessein, ledit Stoutenburg
seroit allé seul avec ledit Duniglo en vne cham-
bre, & là auroit parlé quelque temps à luy. Que
depuis ledict Duniglo auroit escrit au prison-
nier susdit, Que les affaires estoient amenees à
ce poinct à Hatervoude, & enuiron entre les
payfans en l'an 1621. qu'il en fust bien venu trois
au quatre cents à Leyden, ou deuant la ville. Et
que le bruiet en estoit si grand, qu'il sembloit
audit Duniglo, qu'il viendroit à la cognossance
du Magistrat. Qu'un Vendredy deuxiesme de

I iiij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan